

Héron cendré

Ardea cinerea

Famille : Ardéidés

Statut et Protection

- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure



Description

Ce grand échassier à l'envergure impressionnante (155 – 175 cm) doit son nom à son plumage à dominante grise. Son long cou, ses longues pattes aux doigts non-palmés et son bec en forme de poignard le classe sans contestation dans la famille des ardéidés. Vole avec le cou replié en battant lentement les ailes. Dérangé, le héron lance un cri sonore, aigre et croissant « kah-ahrk »

Biologie – Ecologie

Seul ou en groupe, ce héron fréquente tous les types de zones humides, (marais, rivière, étang, lagune...) mais on peut également l'observer dans des prairies à la recherche de nourriture.

Pour chasser, le héron marche lentement dans les eaux peu profondes ou reste immobile prêt à harponner poissons, crustacés, et batraciens...

Il niche en colonie, dans des arbres, souvent en compagnie d'autres espèces d'hérons arboricoles, ces rassemblements sont appelés héronnières. Sur l'étang de l'Or, aucune colonie nicheuse n'est recensée.

Principales menaces

Peu de menaces pèsent sur cet oiseau, mais la destruction de son habitat, le dérangement pendant la période de reproduction ou encore le manque de ressources alimentaires pourraient contribuer au déclin de l'espèce.

Où et quand le voir sur le bassin de l'Or ?

On peut observer ce héron toute l'année sur l'étang et ses marais mais également le long des cours d'eau du bassin versant.